

MAIRIE
DE
MOLAC
MORBIHAN
8, rue Jollivet
Code Postal : 56230
Téléphone : 02.97.45.72.35

Courriel :
commune.molac@wanadoo.fr

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mai 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.

Etaient présents :

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; BOUSSO Jean-Yves ; GRIFFON Frédérique ; SOURIS Georges ; PERRON Manuela ; DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; ARS Marcel ; TIGIER Alphonse ; LE COINTE Catherine ; DREANO Odette ; MEILLAREC Yann ; FLEURY Sébastien ; JAFFRELOT Jérémie ; BERTAUX Jean-François

Absents excusés :

LAMY Sybille qui donne pouvoir à PERRON Manuela
FLEURY Sébastien qui donne pouvoir à SOURIS Georges
JAFFRELOT Jérémie qui donne pouvoir à COSTA RIBEIRO GOMES Marie Claude
BERTAUX Jean-François qui donne pouvoir à JAMOIS Noëlle

Absente

LE SOURD Liliane

Secrétaire de séance :

Emilie STEVANT été nommée secrétaire de séance

Date de convocation :
17 mai 2022

Nombre de membres :
en exercice : 19
présents : 14
procurations : 4
votants : 18

Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2022
- ✓ Attribution des subventions aux associations
- ✓ Participation aux piégeurs de ragondins et de taupes
- ✓ Finances : Modification de la taxe d'aménagement
- ✓ Personnel : recrutement de personnel temporaire : création d'emplois budgétaires non permanents
- ✓ Projet agrès parcours sportif - demande de subvention
- ✓ Questembert Communauté : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT
- ✓ Questions diverses

♦ 2022-05-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2022

Mme Le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2022 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ 2022-05-02 Attribution des subventions aux associations

Mme GRIFFON Frédérique, adjointe aux finances, présente aux membres du conseil municipal les propositions des commissions finances et vie associative, concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le classement de chaque association et vote les subventions suivantes pour l'année 2022 :

	Type association	Subvention 2022 en €
Foot-ball/Basket Club (E.S.L.M)	Sport	1 600.00
Détente et Randonnées (section gym et Yoga)	Sport	850.00
Kan An Douar	Loisirs	430.00
Kan An Douar (Telle est ton idée)	Hors catégorie	00.00* ¹
Amicale des Pêcheurs	Loisirs	430.00
Club des Joyeux Molacois	Loisirs	430.00
Les Amis du l'Hermain	Patrimoine communal public	600.00
MOLAC EXPO (foire)	Animation	1 700.00* ²
MOLAC EXPO	loisirs	00.00* ²
MOLACFESTIV'	Animation	1700.00* ³
MOLACFESTIV'	Loisirs	430.00
KOF MELEN	Loisirs	430.00
SCRAP 'MOLAC	Loisirs	430.00
TOTAL		9 030.00

*¹Pas de subvention mais 3 mises à disposition de la salle polyvalente gratuitement dans l'année

*²Cette association est classée dans la catégorie « Animation » les années où la foire de Molac est organisée et dans la catégorie « Loisirs » les années sans foire ; elle bénéficie ainsi de la subvention correspondant au classement de sa catégorie

*³conditionné à l'organisation de la fête de la musique (subvention versée sur présentation des factures acquittées)

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2022-05-03 Participation aux piégeurs de ragondins et de taupes**

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- participation piégeurs ragondins : 370 €

- participation piégeurs de taupes : 370 €

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2022-05-04 Modification de la Taxe d'aménagement - Taux et exonérations**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission finances réunie le 18 mai 2022, et après en avoir délibéré décide :

- de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal ;

- de maintenir l'exonération totale, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, sur les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération, mise en application à compter du 01/01/2023, est valable pour une durée d'un an reconductible.

(POUR : 16 ; CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2022-05-05 : Personnel : Recrutement de personnel temporaire : création d'emplois budgétaires non permanents**

Mme le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire indique également que si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, la loi n° 84-53 précitée énonce les cas dans lesquels il peut être procédé de manière dérogatoire au recrutement d'agents non titulaires de droit public.

L'article 3 de la loi n° 84-53 précitée prévoit ainsi que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs. Ils peuvent également recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Mme le Maire propose au conseil municipal de créer, dans la limite des crédits prévus à cet effet, les emplois budgétaires non permanents correspondant aux accroissements temporaires ou

saisonniers d'activité à intervenir. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public recrutés en fonction des nécessités de service.

Dans l'immédiat ils permettront de faire face aux besoins saisonniers, notamment du service technique cet été. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du 1er grade de recrutement de catégorie C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

. De créer des emplois budgétaires non permanents dans les conditions énumérées ci-dessus ;

. D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2022-05-06 Projet d'équipement sportif de proximité en accès libre : agrès parcours sportif et demande de subvention- demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport**

Mme GRIFFON Frédérique présente le projet d'équipement sportif de proximité.

Ce projet, qui sera localisé près de la salle polyvalente et du city park, comprend :

- La mise en place d'un parcours fitness par l'installation de plusieurs agrès, dont plusieurs en accès aux personnes en situation de handicap,
- La création d'un espace de terrain de boules bretonnes et pétanque,
- La mise en place d'un parcours de randonnée connecté,

Mme GRIFFON précise que ces équipements, intergénérationnels, pourront être utilisés par les associations, les services périscolaires communaux, les écoles et l'accueil de loisirs intercommunal. Ils seront également en accès libre pour le public.

Elle présente le plan de financement et précise que ce projet peut faire l'objet d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

Valide la réalisation de ce projet tel que présenté,

Valide le plan de financement ci-dessous,

Autorise Mme Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,

Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DEPENSES HT €		RECETTES HT €	
Agrès FITNESS	18 829.94€	Subvention A.N.S (80%)	19 259.34€
Terrain boules bretonnes	3 619.78 €		
Parcours randonnée Géocatching	1 625.00 €	Autofinancement	4 815.34€
TOTAL	24 074.68 €	TOTAL	24 074.68 €

(POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 1)

♦ **2022-05-07 Questembert Communauté : approbation du rapport de la CLECT portant sur l'évaluation des charges transférées suite à la nouvelle définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale et transfert de cette compétence au Centre Intercommunal de Questembert Communauté (CIAS) au 1er janvier 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211- 5 et L 5211 -7 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi de finances 2017 ;

Vu la modification des statuts de Questembert Communauté par délibération n° 2021 07 03 du 5 juillet 2021 ;

Vu l'avis favorable de la CLECT en date du 8 mars 2022 ;

Entendu le rapport définitif de la CLECT du 8 mars 2022 concernant l'évaluation du coût des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence action sociale au CIAS de Questembert Communauté au 1er janvier 2022

Considérant le travail accompli par la commission locale d'évaluation des charges transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes liées à cette compétence transférée de

Questembert Communauté au CIAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 8 mars 2022 concernant l'évaluation des charges transférées suite à la nouvelle définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale.

Prend acte du montant global des transferts des communes figurant dans le rapport de la CLECT.

Charge le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **Questions diverses**

♦ **Salon du livre**

Dans le cadre du salon du livre organisé par Questembert Communauté, deux illustratrices sont intervenues dans les écoles Arc en ciel et Saint Pierre : Anabelle BUXTON le 17 mai et Camille GAROCHE les 19 et 20 mai.

Cette nouvelle édition a été très appréciée par l'ensemble des participants

♦ **Contrôle de l'URSSAF**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un contrôle URSSAF a eu lieu le 03 mai. Ce contrôle réalisé par un inspecteur du recouvrement concernait la période du 01/01/2019 au 31/12/2021.

L'objet du contrôle portait sur l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement.

A l'issue de ce contrôle aucune irrégularité n'a été relevée.

♦ **Portail Familles**

Dans le cadre de la modernisation du service public, la mise en place de la plateforme « Mon espace Famille » va être réalisée début juin.

Pour rappel, cette plateforme dont le coût est de 7130€ est subventionnée à 100% par des fonds européens, dans le cadre de la subvention « France Relance » (transformation numérique des territoires 2021).

Cette plateforme permettra aux familles de gérer, via leur compte famille, les inscriptions de leurs enfants aux services périscolaires de la commune (cantine et garderie), ils pourront également consulter les factures.

Les familles vont recevoir (début juin) un courrier leur indiquant comment créer leur espace personnel.

Cet espace, à l'essai dès juin, devra être opérationnel en septembre pour l'ensemble des familles utilisant les services de cantine et de garderie périscolaire de Molac.

♦ **Questembert communauté : dispositif argent de poche**

Dans le cadre du dispositif « argent de poche » organisé par la communauté de communes, cinq jeunes vont pouvoir postuler sur des missions de 3h00 à Molac, qui auront lieu au mois de juillet.

La commune a proposé :

- 4 missions au service technique (pour du désherbage communal),

- 1 mission au service périscolaire (pour du nettoyage de mobilier).

Les jeunes intéressés sont invités à prendre contact avec le service Information Jeunesse de Questembert communauté

♦ **Candidature de la commune pour accueillir le festival intercommunal 2022**

Manuela PERRON présente la mise en place de ce festival intercommunal qui aura lieu tous les deux ans sur le territoire intercommunal.

Pour 2022, le projet est de recevoir un cirque « d'antan » qui sera installé sous une yourte. Les communes de Questembert Communauté pouvant se porter candidate pour accueillir cette manifestation, Molac s'est proposée pour accueillir la tournée du festival lors de sa première implantation du 02 au 07 novembre 2022, aux abords de la salle polyvalente et du city park.

◆ **Revitalisation du centre bourg**

Suite à la réunion publique de concertation du 07 avril 2022, une réunion de restitution du diagnostic et des enjeux aura lieu le mercredi 15 juin 2022.

◆ **Matinées citoyennes**

Les matinées citoyennes ont eu lieu le samedi 07 mai et le mercredi 18 mai et ont permis le nettoyage du cimetière et du calvaire.

✓ **Tour de Table**

○ **M BOUSSO Jean-Yves informe le conseil :**

- Le broyage des végétaux à domicile a été réalisé sur 3.5 jours, 20 personnes ont bénéficié de ce service,
- Le Point à Temps Automatique est achevé pour l'année 2022, la totalité du programme prévu n'a pas pu être réalisé : l'ouest de la commune a été privilégié,
- L'acquisition d'un radar pédagogique a été réalisée (Elancité : 1723.20€). La commission voirie va se réunir le mercredi 1^{er} juin à 10h30 afin d'établir le planning et les lieux de mise en place de ce radar,
- Le broyage des accotements débutera début juin,
- Une communication va être réalisée dans le bulletin de juillet concernant les obligations d'élagage par les habitants aux abords de la voirie communale et des chemins d'exploitation,
- Le programme de travaux de voirie sera réalisé en octobre (Pont du Favre-La Mutterne),
- Les travaux de rénovation et d'extension du parking de l'école seront réalisés cet été,
- La réalisation du terrain de boules bretonnes est programmée pour la première quinzaine d'août.

○ **M SOURIS Georges**

- Des devis pour la réalisation d'un WC avec accès extérieur à la salle polyvalente sont en cours de réalisation,
- A la mairie, le changement du châssis fixe va être réalisé (Entreprise SERENOVE 1060€)
- Les travaux de reprise de l'escalier du clocher de l'église pour mise aux normes vont être réalisés (suite validation devis ELAIN 2842.20€)
- La pose d'une barrière d'accès aux pompiers va être installée au stade sur le chemin de la buvette (suite validation devis ARZ MEAL 1155.55€)
- A l'Ecole : aménagement de placards sera réalisé à l'infirmerie pour l'ACM (suite validation devis EMA 826 €)

○ **Mme DEFRANCQUEVILLE Isabelle**

- Le mobilier de la classe des CM2 a été commandé, et sera installé pour la prochaine rentrée (validation devis MANUTAN 4547.59€).

○ **Mme Le Maire**

- La migration des logiciels informatique vers JVS et la mise en place d'une box ainsi que le changement de postes informatiques est en cours (suite validation devis JVS cout total de l'investissement 9276€)

○ **M MEILLAREC Yann**

- Fait un retour, suite au dernier comité du service déchets, et informe le conseil sur la mise en place d'un plan local de prévention de gestion des déchets et assimilés.
Il précise qu'une rencontre est organisée par le service déchets de Questembert Communauté le samedi 09 juin avec la population et les entreprises à 19h00 à l'Asphodèle. Cette réunion d'échanges et d'ateliers ayant pour objectif la réduction de production de déchets sur notre territoire.

○ **Mme GRIFFON Frédérique**

- Informe le conseil que la prochaine réunion Terres de jeux aura lieu le jeudi 09 juin à 18h00.
- Rappelle que la journée olympique aura lieu le 23 juin sur le thème « paix et solidarité ».
- A cette occasion une activité sera organisée au sein de chaque école par les équipes enseignantes.
- A l'extérieur, Mme GRIFFON propose l'organisation d'une course-marche de 2024 m à laquelle tous les enfants des écoles pourraient s'inscrire. Elle se rapproche actuellement des écoles pour organiser cette action.

✓ **Dates à retenir :**

- **Commission voirie : mercredi 1^{er} juin 10h30**
- **Commission Terres de Jeux : jeudi 09 juin à 18h00**
- **Commission Revitalisation du centre bourg le mercredi 15 juin à 14h30**
- **Elections législatives : dimanche 12 juin et dimanche 19 juin 2022**
- **Foire de Molac les 18-19-20 juin 2022, un stand communal sera tenu les élus**

♦ **Date du prochain conseil municipal : mardi 05 juillet 2022**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance et remercie les conseillers, le public et la presse de leur attention à 21 h 40.